

CONTRÔLE DES TÊTES ET TROPHÉES DES CERVIDÉS

V_005_06_2024

1 DEVOIRS DU CHASSEUR :

Déclaration sous 48h maximum en envoyant des photos par email :

- Forêt publique majoritaire : envoyer l'email à : chasse.ardennes@onf.fr
- Forêt privée majoritaire : envoyer l'email au lieutenant de louveterie de votre secteur (voir liste des adresses)

BICHES ET FAONS : minimum 3 photos



Animal complet



Tête de profil



Bracelet numéro visible

CERFS : minimum 3 photos



Animal complet



Trophée de face



Bracelet numéro visible

NB : Tout autre cliché susceptible d'apporter des éléments complémentaires utiles peut être ajouté. S'assurer que l'email figure dans votre boîte d'envoi : attention à la taille des photos.

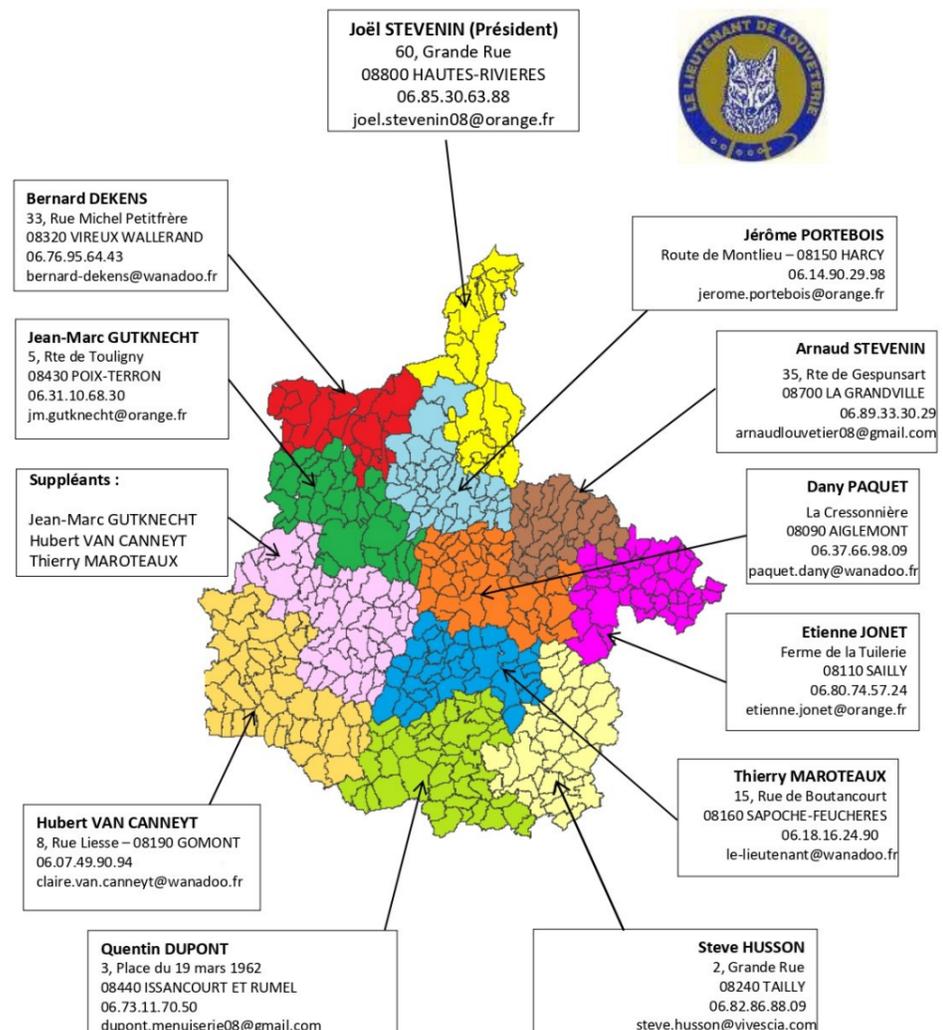
2 DEVOIRS DE L'AGENT ASSERMENTÉ :

- En cas d'indisponibilité, tout autre agent assermenté est compétent pour contrôler les photos sur l'ensemble du département.
- Dès réception des photos, l'agent accuse réception et dispose de 72h pour demander à voir la tête de l'animal au cas où les photos ne lui semblent pas lever tout doute sur la classe de l'animal
- Si contrôle physique il y a, une coupe d'oreille devra être pratiquée sur les non-boisés
- Après contrôle de la conformité de la déclaration du chasseur, l'agent transmet les photos reçues à la FDC08 à l'adresse : controlecervides.fdc08@chasseurdefrance.com

ATTENTION :

- > L'objet doit impérativement et exclusivement être le numéro de bracelet
- > Envoyer toutes les photos (**minimum 3 photos pour les cerfs / 3 photos pour biches et faons : voir consignes ci-dessus**)
- > **Tout animal qui n'aura pas fait l'objet d'une déclaration conforme entrainera pour la Société ou le demandeur fautif une sanction sur l'attribution de plan de chasse pour la saison suivante (conformément au courrier du 6/09/23).**
- > **1 email par animal**

Secteurs des Lieutenants de Louveterie des Ardennes



A partir de 20 heures, en cas d'urgence, contactez la permanence de la Préfecture des Ardennes au 03 24 59 66 00 ou l'OFB au 06 58 56 16 33

